

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-deux le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire  
Date de convocation : 25 novembre 2022.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBRED, Isabelle TICHON.

Absent : Christophe HOTIER

Secrétaire : Alain GREIL

**OBJET : Proposition de modifications des tarifs de la garderie de Grézillac en harmonisation avec les tarifs de la garderie de Daignac.**

Délibération n°2022\_35

N° d'ordre : 2022-01-12-01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du conseil syndical du SIRPD qui s'est tenu le mardi 15 novembre 2022, il a été proposé d'harmoniser les tarifs des garderies du SIRPD, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la façon suivante :

Matin : 1,30€

Soir : 1,30€

Journée : 2,50€

Le tarif ainsi appliqué serait le même pour les enfants issus du SIRPD ainsi que pour les enfants hors SIRPD.

Il est également suggéré d'appliquer la procédure suivante en cas de dépassement des horaires de garderie au-delà de 18h45 :

- à compter de 18h47 l'agent en charge de la garderie complète un coupon en notant l'heure d'arrivée des parents,
- ce coupon sera signé par le ou les parents qui sont venus récupérer l'enfant à la garderie,
- une facturation de 5€ sera établie en supplément du tarif de la garderie.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,**

DECIDE DE :

- Voter la modification des tarifs de la garderie de l'école de Grézillac en harmonisation avec les tarifs de l'école de Daignac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de la publication sur le site internet de la commune le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alain GREIL

Claude NOMPEIX



Garderie de l'école de GREZILLAC  
556 route des Vignobles  
33420 GREZILLAC

Je (Nom et prénom) ..... certifie être venu chercher mon enfant (Nom et prénom) ..... à la garderie de Grézillac à ....h...., après l'heure de fermeture, le .../.../... et être informer qu'un supplément de 5€ me sera facturé.

Signature

Garderie de l'école de GREZILLAC  
556 route des Vignobles  
33420 GREZILLAC

Je (Nom et prénom) ..... certifie être venu chercher mon enfant (Nom et prénom) ..... à la garderie de Grézillac à ....h...., après l'heure de fermeture, le .../.../... et être informer qu'un supplément de 5€ me sera facturé.

Signature

Garderie de l'école de GREZILLAC  
556 route des Vignobles  
33420 GREZILLAC

Je (Nom et prénom) ..... certifie être venu chercher mon enfant (Nom et prénom) ..... à la garderie de Grézillac à ....h...., après l'heure de fermeture, le .../.../... et être informer qu'un supplément de 5€ me sera facturé.

Signature

Garderie de l'école de GREZILLAC  
556 route des Vignobles  
33420 GREZILLAC

Je (Nom et prénom) ..... certifie être venu chercher mon enfant (Nom et prénom) ..... à la garderie de Grézillac à ....h...., après l'heure de fermeture, le .../.../... et être informer qu'un supplément de 5€ me sera facturé.

Signature